École du Barreau

STAGIAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE
POUR UN STAGE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (OU INTERNATIONAL)
Articles 30, 32, 33, 36 du Règlement sur la formation professionnelle des avocats

Ce formulaire doit être rempli et transmis à l'École du Barreau au moins deux semaines avant le début du stage, et ce, préalablement à la demande d'inscription au stage. Le formulaire doit être transmis par courriel à l'adresse suivante :

stage.ecole@barreau.qc.ca

DURÉE

Dans le cas d'un stage effectué hors du Québec (ou international) auprès d'un maître de stage membre du Barreau du Québec, la durée reconnue du stage peut être de six (6) mois. Cependant, dans le cas où le stage est effectué auprès d'un maître de stage membre d'un autre barreau, la durée du stage qui pourra être validée par l'École du Barreau ne pourra excéder trois (3) mois.

IDENTIFICATION

NOM DU STAGIAIRE : **N° d'étudiant :**

PRÉNOM DU STAGIAIRE :

Adresse complète de la résidence :

N° de téléphone : **N° de téléphone (travail) :**

Courriel :

☐ **Cochez ici s'il s'agit d'une nouvelle adresse**

NOM DE L'AVOCAT MAÎTRE DE STAGE : **N° de membre :**

PRÉNOM DE L'AVOCAT MAÎTRE DE STAGE : **Nombre d'avocats :**

Nom du bureau :

Secteur de pratique : ☐ Cabinet d'avocats ☐ Centre communautaire juridique ☐ Contentieux

☐ Public ou parapublic ☐ International ☐ Autre, à préciser :

Adresse :

N° de téléphone : **N° de télécopieur :**

Courriel :

DESCRIPTION DU MILIEU DU STAGE
(secteur de pratique, taille de l'entreprise ou de l'organisation, etc.;
au besoin, joindre un ou des document(s) à l'appui)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU STAGE (ces activités doivent permettre au maître de stage d'évaluer le stagiaire dans un minimum requis de compétences professionnelles)

DESCRIPTION DE LA SUPERVISION PRÉVUE PENDANT LE STAGE
(en respectant le modèle d'encadrement proposé par l'École du Barreau)

IMPORTANT

Une fois le stage autorisé au préalable par l'École du Barreau, le stagiaire et le maître de stage devront remplir la demande d'inscription au stage et demande d'autorisation d'agir comme maître de stage.

Veuillez prendre note qu'un maître de stage membre d'un autre Barreau devra produire un document officiel émis par son Barreau attestant que l'avocat est membre en règle depuis plus de cinq ans. Ce document devra être accompagné de la traduction française ou anglaise s'il y a lieu.

Il devra également préciser que l'avocat n'a fait l'objet d'aucune plainte, sanction ou réprimande émanant d'un comité de discipline d'un Barreau, d'un tribunal disciplinaire ou d'un conseil de la magistrature ni de poursuites pour une infraction passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans ou plus.

_____ _____

Signature du stagiaire Date

Attention: Pour être valide, la signature doit être numérique et permettre l'authentification de l'identité du signataire.
Une signature manuscrite numérisée est également acceptée. À défaut, le formulaire vous sera retourné.